

1. Identification

Identificateur de produit	Nitrogen Dioxide Calibration Gas
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	NOCG2
Synonymes	INocal® 10ppm Nitrogen Dioxide, 21% Oxygen, Balance Nitrogen
Usage recommandé	Gaz comprimé utilisé pour l'étalonnage des appareils de livraison INOmax®.
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	

Nom de la société	Mallinckrodt Manufacturing LLC
Adresse	1060 Allendale Drive Port Allen, LA 70767

Fournisseur	
Nom de la société	Ikaria Canada Inc.
Adresse	6345 Dixie Road, Unit 1 Mississauga Ontario ON L5T 2E6 Canada
Numéro de téléphone	888-744-1414
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)/ 703-527-3887

Fournisseur	Non disponible.
--------------------	-----------------

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Gaz sous pression	Gaz comprimé
Dangers pour la santé	Non classé.	
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseil de prudence	
Prévention	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers	Peut supporter une combustion. Utiliser un disconnecteur hydraulique. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide.
-----------------------	--

L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). L'exposition peut aggraver ceux avec des conditions préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Renseignements supplémentaires	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
---------------------------------------	--

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
NITROGEN	Nitrogen; Nitrogen NF; LIN; Cryogenic Liquid Nitrogen; Refrigerated Liquid Nitrogen	7727-37-9	78.9
Oxygène		132259-10-0	21
Dioxyde d'azote		10102-44-0	0.001

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer des engelures ou le gel de la peau. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Engelures : ne pas enlever les vêtements, mais laver avec de l'eau tiède en abondance. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Ne pas frotter les zones touchées.

Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de brûlures à froid (engelures) provoquées par une expansion rapide de gaz ou par une vaporisation du liquide, obtenir rapidement une assistance médicale. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Un incendie ou la chaleur excessive peuvent entraîner une rupture du récipient en raison du dégagement de gaz en quantités importantes. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former, par exemple : Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Rester TOUJOURS à distance des réservoirs envahis par les flammes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Risques d'incendie généraux

Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Tenir à l'écart des zones basses. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Recueillir le produit répandu. À jeter dans un récipient pour l'élimination. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERCER, BROYER, OU EXPOSER DE TELS CONTENEURS A LA CHALEUR, A L'ELECTRICITE STATIQUE, OU A D'AUTRES SOURCES D'IGNITION ; ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU ENTRAINER LA MORT. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Lavez vigoureusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Pour les conditions de stockage, consulter l'étiquette du produit final. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	TWA	0.2 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	STEL	9.4 mg/m3
		5 ppm
	TWA	5.6 mg/m3 3 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	Plafond	1 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	TWA	0.2 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	STEL	5 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
	TWA	3 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)		
Composants	Type	Valeur
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	TWA	5.6 mg/m3
		3 ppm

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser du matériel antidéflagrant Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection. Le port de gants de protection thermique et chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Gaz.
Forme	Gaz comprimé.
Couleur	Incolore dans la concentration du produit.
Odeur	Inodore dans la concentration du produit (NO2 a piquante, âcre odeur dans les concentrations plus élevées).
Seuil olfactif	0.4 - 5 ppm (détection du NO2)
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	-9.44 °C (15 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	21.11 °C (70 °F)
Point d'éclair	Ininflammable.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	0.02 À 32 °F (0 °C) et 1 atm
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Densité	1,44 g/l (liquide à 68 °F [20 °C])

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Protéger contre les rayons solaires. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures élevées. Les basses températures. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Le dioxyde d'azote se décompose dans l'eau pour former des acides nitrique et nitreux.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation prolongée ou répétée peut causer : Irritation.
Contact avec la peau	Peut provoquer des engelures ou le gel de la peau.
Contact avec les yeux	L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Ingestion	L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Peut provoquer des engelures ou le gel de la peau. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Cobaye	30 ppm, 1 heures
	Rat	88 ppm, 4 heures

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer des engelures ou le gel de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant	
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	Irritant
Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications : Asphyxiant simple	
NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
Canada - Manitoba OELs Hazard: Asphyxiant	
NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
Canada. Ontario VLE's. (Ministère du Travail - Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) : Asphyxiant	
NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) : Asphyxiant	
NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
Sensibilisation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
Cancérogénicité	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données. Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
----------------------------------	---

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

TÉTROXYDE DE DIAZOTE (CAS 10102-44-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
---------------------------------------	--

Toxicité pour la reproduction	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Ce produit n'a pas d'effets éco-toxicologiques connus. Le dioxyde d'azote se décompose dans l'eau pour former des acides nitrique et nitreux.
--------------------	---

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Dioxyde d'azote (CAS 10102-44-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tench (Tinca tinca)	19.6 mg/l, 96 heures

Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
-----------------------------------	--

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

NITROGEN	0.67
----------	------

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
-----------------------------	---------------------------

Autres effets nocifs	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
-----------------------------	---

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Les matières de rebut ne doivent pas être rejetées dans l'environnement. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Bouteilles de gaz vides doivent être retournés au fournisseur pour le recyclage ou le remplissage. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1956
Désignation officielle de transport de l'ONU	GAZ COMPRIMÉ, N.S.A. (10 ppm Nitrogen dioxide, 21% Oxygen, Nitrogen)
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.2
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Dangers environnementaux	Non
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1956
UN proper shipping name	Compressed gas, n.o.s. (10 ppm Nitrogen dioxide, 21% Oxygen, Nitrogen)
Transport hazard class(es)	
Class	2.2
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	No.
ERG Code	2L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1956
UN proper shipping name	COMPRESSED GAS, N.O.S. (10 PPM NITROGEN DIOXIDE, 21% OXYGEN, NITROGEN)
Transport hazard class(es)	
Class	2.2
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-C, S-V
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 10-Septembre-2016

Date de la révision 23-Août-2017

Version n° 02

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont été fournies en toute bonne foi par Mallinckrodt. Cependant, la compagnie ne prétend pas couvrir toutes les conditions et ne garantit pas l'exactitude de ces données. Ce document est un guide pour la manipulation adéquate du matériau destiné aux personnes possédant les compétences requises pour utiliser ce produit. Les personnes qui reçoivent ces informations doivent exercer leur propre jugement pour déterminer si ces informations conviennent à un usage particulier. MALLINCKRODT NE DONNE AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, NI AUCUNE GARANTIE SANS LIMITE DE COMMERCIALISABILITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRESENT DOCUMENT OU PAR RAPPORT AU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT CES INFORMATIONS. CONFORMÉMENT À CECI, MALLINCKRODT N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DUS À L'UTILISATION OU À LA CONSULTATION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Identification des dangers: Prévention

Identification des dangers: Autres dangers

Identification des dangers: Renseignements supplémentaires

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Données réglementaires relatives au danger : Asie Pacifique